



Bureau d'imposition: _____

Nom du contribuable: _____

Revenus provenant de la location de propriétés bâties

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2018)

Lorsque l'immeuble est entièrement loué, les parties grises du formulaire ne sont pas à remplir

Ligne						
1	Immeuble sis à _____	Prix terrain			+	_____
2	Rue _____ No _____	Frais d'acte			+	_____
3	Construit en _____ Achevé au _____ Acheté en _____	Prix d'acquisition / construction			+	_____
4		Prix immeuble			=	_____
5	Valeur unitaire de l'immeuble _____	Remboursement TVA _____				
6	I. RECETTES DE LOCATION ET DETERMINATION DES QUOTES-PARTS ¹⁾					
7	A) Parties de l'immeuble louées et loyers					
8	perçus en 2018					
9						
10						
11		Sous-total :				→
12	Loyers perçus des années antérieures _____					
13	Recettes provenant de la location de garages (si non compris aux lignes 8 à 12 ci-dessus) _____					
14		Loyer brut :				
15	B) Parties de l'immeuble donnant lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire dans le chef du propriétaire					
16	Valeur unitaire à répartir : _____					
17	1) Habitation personnelle					
18	2) Habitations cédées à titre gratuit					
19	C) Parties de l'immeuble occupées à des propres fins professionnelles					
20	(y compris habitation mise à la disposition d'un membre du personnel)	Sous-total :				→
21	Total des recettes A) + B) + C) _____					+
22	Total des frais d'obtention (ligne 49) _____					-
23	Revenus locatifs nets (ligne 21 - ligne 22) _____					=
24	Exemption 50% des revenus locatifs nets (art. 115, no 22a L.I.R.) _____					-
25	Revenu net de la location (à reporter au modèle 100, feuille L, cellules 1001 à 1004) _____					=

1) Pour déterminer les quotes-parts, il peut être tablé sur la relation entre les valeurs locatives brutes réelles ou bien sur la relation entre les surfaces des locaux compte tenu de leur situation.

2) A partir du 1/1/2017, la valeur locative forfaitaire de l'habitation occupée en vertu du droit de propriété ou à titre gratuit ou en vertu d'un droit de jouissance viager légal est fixée à 0% de la valeur unitaire de l'habitation.

II. DETERMINATION DES FRAIS D'OBTENTION

Ligne	Frais d'obtention de l'année 2018 (en cas de déduction forfaitaire, veuillez passer à la ligne 42)			A remplir, si une partie de l'immeuble donne lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire ²⁾		
				Frais communs à l'immeuble entier	Frais particuliers relatifs à la partie louée	Frais d'obtention
26	Frais d'entretien et de réparation déductibles en 2018			Montant	Montant	Montant
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement			
27						
28						
29						
30	Étalement des dépenses importantes d'entretien et de réparation					
31	Fraction des dépenses importantes de l'année 2018 (selon ligne 53)					
32	Fraction des dépenses importantes des années antérieures (selon déclaration(s) de (des) l'année(s) : _____)					
33	Frais d'obtention divers non remboursés par le locataire Assurance-incendie, assurance responsabilité civile _____					
34	Electricité, chauffage, eau _____					
35	Divers (fournir détails en annexe)					
36	Amortissement					
	désignation du bien	taux	valeur à amortir	amortissement		
37						
38						
39	total :					
40	Quote-part louée de l'immeuble: _____ %.			total :		→
	Frais communs relatifs à la partie louée à reporter					→
41					Sous-total :	
42	Option pour le procédé de la déduction forfaitaire des frais d'obtention ³⁾					
	La déduction forfaitaire, des frais énumérés aux lignes 26 à 40, est fixée à 35% du loyer brut sans pouvoir dépasser 2 700 €				<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui	
		Montant global	quote-part relative à			
			l'habitation personnelle (voir lignes 47 et 48)	l'habitation cédée à titre gratuit (voir lignes 47 et 48)	la partie louée	
43	Intérêts de dettes					→
44	Rentes et charges permanentes					→
45	Frais de gérance					→
46	Impôt foncier, taxe de canalisation, taxe d'enlèvement des ordures					→
			Total des frais relatifs à la partie louée :			
47	Quote-part des intérêts ou arrrages de rentes de la partie habitée personnellement ou cédée gratuitement ⁴⁾					
48	Frais d'obtention de la partie non louée engagés avant l'occupation (veuillez fournir les détails en annexe)					
49	Total des frais d'obtention (à reporter à la ligne 22) :					
50	Détail des dépenses importantes d'entretien et de réparation de 2018 pour lesquelles l'étalement est demandé sur _____ années (maximum 5 années). La fraction relative à l'année 2018 est à reporter à la ligne 31.					
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant		
51						
52						
53	Total des dépenses importantes :					
54	Détail des dettes, des arrrages de rentes et des charges permanentes (à reporter aux lignes 43, 44 et 47)					
	Nom de l'établissement de crédit ou nom et adresse du bénéficiaire de la rente	Relation économique de la dette ou nature de la rente	Montant de la dette à la fin de l'année	Intérêts débiteurs ou charges acquittés		
55						
56						
57	Total des intérêts débiteurs ou/et des charges :					

3) Cocher la case utile

4) A partir de l'occupation, la déduction des frais est limitée aux intérêts de dettes et aux rentes et charges permanentes (maximum déductible: voir feuille L du modèle 100, rubrique L2)